

CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYE JUNIOR



REGLEMENT SPORTIF 2021



CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYE JUNIOR 2021

Ce règlement complète ou modifie le Règlement Standard des Rallyes.

ARTICLE 1. ORGANISATION

La FFSA, en partenariat avec les sociétés M-SPORT, MICHELIN, YACCO et des sociétés partenaires, organise, dans le cadre du Championnat de France des Rallyes 2021 et du Championnat de France des Rallyes Terre 2021, le :

CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYE JUNIOR FFSA 2021

La FFSA en tant qu'organisatrice du "CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYE JUNIOR FFSA 2021" ("CFR JUNIOR") en établit le règlement.

Les rallyes prévus au dit règlement, support du "CFR JUNIOR", sont organisés, sous l'égide de la FFSA conformément à la réglementation, par des Associations Sportives Automobiles (ci-après dénommées ASA) en qualité d'organisateur, tels que définis par la réglementation de la FFSA.

Le Championnat se déroulera selon le calendrier figurant ci-dessous (sous réserve) :

19-20 mars	Touquet Pas-de-Calais	Asac Nord de la France
23-24 avril	Lyon-Charbonnières Rhône	Asa Rhône
14-15 mai	Antibes Côte d'Azur	Asa Antibes
9-10 juillet	Rouergue Aveyron Occitanie	Asa Rouergue
28-29 août	Terre de Lozère	Asa Lozère
9-10 octobre	Terre des Cardabelles	Asa Saint-Affrique

Si un ou plusieurs des rallyes inscrits au calendrier n'étaient pas organisés, la FFSA étudiera une éventuelle solution de remplacement.

Quelle que soit la solution, la FFSA ne versera pas d'indemnité aux concurrents.



ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. CONDITIONS ET DATE D'INSCRIPTION

La participation au "CFR JUNIOR", est exclusivement réservée à tous pilotes nés après le : **31 décembre 1994**, titulaires d'une licence Concurrent/Conducteur FFSA valable pour l'année en cours, et inscrit au dit Championnat.

Ne sont pas admis à participer au "CFR JUNIOR" 2021 :

- Les pilotes nés avant le 1 janvier 1995.
- Les pilotes ayant bénéficié dans le passé, et/ou qui bénéficient en 2021, d'une priorité FIA.
- Les pilotes vainqueurs : d'un Championnat National ou International, d'une Coupe de Marque Nationale ou Internationale, en rallye.
- Les pilotes ayant pris un ou plusieurs départs en WRC et/ou en ERC au volant d'une voiture de la catégorie Rally 1 (WRC) ou Rally 2 (R5).

La FFSA se réserve le droit d'examiner toute candidature d'un pilote au "CFR JUNIOR" afin d'en préserver l'esprit, de refuser sa participation ou de l'en exclure en cours de saison, sans avoir à en justifier la raison.

La FFSA se réserve le droit d'inviter un pilote, à un rallye du CFR Junior, qui correspondrait à un ou plusieurs critères de non-admission. Dans ce cas, ce pilote sera hors points, hors primes et transparent au classement.

L'inscription au "CFR JUNIOR" peut se faire à tout moment au cours de l'année 2021. Elle ne peut cependant être prise en compte qu'à l'expiration d'un délai de 15 jours à compter de la demande.

Par le seul fait de signer sa demande d'inscription, le pilote accepte les termes du présent règlement et s'engage à le respecter dans la forme comme dans l'esprit.

L'inscription au "CFR JUNIOR" ne dispense pas de la procédure d'engagement aux rallyes du Championnat de France des Rallyes et du Championnat de France des Rallyes Terre.

Dans le cas où un candidat à l'inscription, ou un inscrit, (pilote ou copilote) aurait fait l'objet, depuis moins de 10 ans, ou ferait l'objet d'une condamnation pénale pour délit ou crime, il s'engage à en informer la FFSA.

Dans le cadre de l'article 3.14 du Code Sportif International, la FFSA se réserve le droit de refuser la candidature au "CFR JUNIOR" d'un pilote qui aurait fait l'objet de condamnation(s) pénale(s) et/ou de sanctions disciplinaires, de nature à porter atteinte à l'image du "CFR JUNIOR", et/ou aux intérêts du Sport Automobile et de la FFSA.



3.2. INSCRIPTION CFR JUNIOR

3.2.1 SAISON 2021

- **Montant : 2 000 €**

Cette inscription donne droit à :

- L'inscription au CFR Junior et CFR,
- Deux combinaisons pour l'équipage,
- Deux ensembles de sous-vêtements ignifugés pour l'équipage,
- Deux dotations vestimentaires pilote-copilote comprenant pour chacun 2 tee-shirts, 2 polos, 1 softshell, 1 parka et 1 sac de sport.

- **Montant : 1 000 €**

Réservé aux concurrents ayant été inscrits en CFR Junior en 2020.

Cette inscription donne droit à la dotation suivante :

- L'inscription au CFR Junior et CFR,
- Deux combinaisons pour l'équipage,
- Deux ensembles de sous-vêtements ignifugés pour l'équipage.

3.2.2 OCCASIONNELLE

- **Montant : 700 €**

Cette inscription donne droit pour un rallye à :

- L'inscription au CFR Junior et CFR.
- Un prêt de deux combinaisons pour l'équipage (avec un dépôt de garantie de 1 000 € pour l'équipage).

A partir de la deuxième participation, l'équipage devra s'acquitter du montant de 1 300 € et recevra la dotation complète (combinaisons + sous-vêtements ignifugés + vêtements).

3.2.3 DOCUMENTS A FOURNIR

Les pilotes qui désirent participer au "CFR JUNIOR" doivent :

Remplir une demande d'inscription sur le site suivant <https://inscriptions.ffsa.org>, en joignant en ligne les documents demandés (permis de conduire, pièce d'identité et licence) et en réglant les droits d'inscription directement par carte bancaire.



3.3. DROITS D'ENGAGEMENT

Chaque pilote devra s'engager régulièrement, dans les délais requis, pour chaque rallye auprès de l'ASA organisatrice et s'acquitter des droits d'engagement.

Les droits d'engagement des concurrents du "CFR JUNIOR" seront de :

- 1050 euros + 50 euros pour le boîtier de géolocalisation, soit un total de 1100 euros, pour chaque rallye effectué dans le cadre du Championnat de France des Rallyes,
- 900 euros + 50 euros pour le boîtier de géolocalisation, soit un total de 950 euros pour chaque rallye effectué dans le cadre du Championnat de France des Rallyes Terre.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES ADMISES

Le "CFR JUNIOR" se dispute sur une FORD FIESTA R2 JUNIOR conforme au Règlement Technique du "CFR JUNIOR" 2021.

4.2 PNEUMATIQUES

Le nombre de pneumatiques sera limité à 6 par rallye asphalté, y compris roue(s) de secours.
Le nombre de pneumatiques sera limité à 8 par rallye terre, y compris roue(s) de secours.

Les voitures seront obligatoirement équipées de pneumatiques de marque MICHELIN.
Tous les pneumatiques utilisés devront avoir été achetés auprès du distributeur Michelin désigné pour assurer l'assistance sur le championnat (CEERTA) et porter un sticker d'identification du distributeur.

En cas d'absence de ce sticker, un justificatif d'achat de moins d'un an devra être présenté.

Rallye Asphalté : Dimensions : 19 – 60 / 16
Type & Gomme : Pilot Sport R21 et Pilot Sport R11.

Rallye Terre : Dimensions : 16 – 64 / 15
Type & Gomme : LTX FORCE T 91.

Tout traitement chimique et/ou mécanique des pneumatiques est interdit.

Tout système de chauffe, couvertures chauffantes ou autre, est interdit.

Le retailage des pneumatiques est libre. Cependant, il est préconisé de suivre les recommandations du fabricant (voir règlement technique du CFR Junior).

Pour des raisons de sécurité, la FFSA se réserve le droit d'augmenter le nombre de pneumatiques, ou de changer le type de pneumatiques sur un rallye.
Une communication officielle sera faite par la FFSA.

Contrôle : Conforme article 4.1.3.2 Règlement Championnat de France Rallyes.



4.3 BOITIERS ELECTRONIQUES

A l'issue de chaque rallye, lors des vérifications techniques finales, 2 boîtiers électroniques FFSA (testés et validés par M-SPORT) seront remis :

- Au vainqueur du Rallye en CFR Junior,
- A un concurrent convoqué lors des vérifications techniques finales.

Ces boîtiers devront être utilisés lors du rallye suivant au calendrier du CFR Junior et restitués à la fin de ce dernier.

Un contrôle sera effectué lors des vérifications préliminaires.

4.4 ASSISTANCE

Un espace unique pour l'implantation d'une d'assistance exclusivement dédiée aux concurrents du "CFR JUNIOR", sera réservé sur les parcs d'assistance de chaque rallye. Les pilotes inscrits au "CFR JUNIOR" ont l'obligation d'y effectuer leur assistance, avec l'équipe technique de leur choix, et disposent ainsi d'un espace qui comprend une tente, une bâche de sol et des barrières "de stand" aux couleurs du "CFR JUNIOR". Ce matériel sera mis à leur disposition durant la période du rallye.

Cela correspond à un espace maximum de 60m² par concurrent + 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages sont regroupés
(Voir règlement Championnat de France des rallyes)

Seul le matériel CFR Junior devra être utilisé et exposé durant le rallye, sous peine de sanction financière.

Les concurrents bénéficient d'un camion équipé de pièces de réserve mis à disposition sur chaque rallye.

4.5 APPLICATION DU REGLEMENT TECHNIQUE

IMPORTANT : Les voitures du "CFR JUNIOR" se trouvent sous la juridiction des officiels du rallye auquel elles participent. Avec l'accord du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, la FFSA peut procéder à des vérifications techniques avant, pendant et après le rallye. À ce titre, la FFSA peut effectuer toute opération de contrôle, de comparaison, de prélèvement ou de mesure de performance, sur tout ou partie de la voiture afin de s'assurer de sa conformité.

Ces vérifications pourront se faire le jour même du rallye ou les jours suivants, selon l'horaire d'arrivée du rallye, et sans incidence sur le déroulement de la remise des prix.

En cas de doute sur la conformité d'une pièce mécanique, la documentation technique du Constructeur ou, le cas échéant, une même pièce neuve, pourra servir de référence.



PENALITES

Toute infraction au présent règlement, aux spécifications du Groupe R, de l'Annexe J de la FIA et des règlements particuliers de la FFSA pourra entraîner la non-distribution des primes prévues et le déclassement du rallye concerné, et/ou l'exclusion définitive du "CFR JUNIOR".

En cas de non-conformité technique par rapport à la définition technique des kits commercialisés par la FFSA ou de non-respect du règlement sportif du "CFR JUNIOR", ou de non-respect du plan de décoration du "CFR JUNIOR" par le pilote inscrit, la FFSA se réserve le droit de ne pas distribuer les primes au pilote pour le rallye concerné.

Lors du contrôle effectué par le commissaire technique mandaté par la FFSA au moment des vérifications techniques du rallye et en cas de non-conformité sur la voiture contrôlée, la FFSA transmettra au concurrent la liste des points de non-conformité relevés et lui communiquera la notification de ces non-conformités et le non-versement des primes.

En cas de disqualification dans un rallye pour non-conformité technique, le pilote pénalisé pourra également être exclu du "CFR JUNIOR" après avoir été entendu.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1. IDENTIFICATION DES VOITURES

Pendant la durée totale des rallyes du "CFR JUNIOR", les voitures devront comporter toutes les identifications, marques, logotypes et autres signes distinctifs définis par FFSA en respectant obligatoirement le plan d'identification spécifique du "CFR JUNIOR" (voir annexe).

La plaque de police avant réservée à la publicité des Organisateurs des Rallyes sera à la disposition de la FFSA afin d'y apposer le logo du CFR Junior ou d'un éventuel partenaire.

Sous réserve du respect des obligations ci-dessus et du règlement FFSA, les pilotes pourront arborer uniquement sur leurs voitures, les logotypes d'autres marques à condition que celles-ci n'appartiennent pas à des entreprises directement ou indirectement concurrentes des sociétés partenaires du "CFR JUNIOR" et de leurs sponsors.

Au départ de chacun des rallyes, les voitures devront être de présentations impeccables et propres. A défaut, la FFSA se réserve le droit de refuser la participation d'un pilote au "CFR JUNIOR" pour le rallye concerné.

5.1.1. POSITION DES PLAQUES DE RALLYE

Leurs positions sont figées aux emplacements suivants :

Avant : sur le capot.

Arrière : partie inférieure vitre hayon arrière.

5.1.2. PLAN D'IDENTIFICATION « CFR JUNIOR »

Les plans d'identification du CFR Junior (voiture, combinaison et structure) se trouvent en annexes.



5.2 EQUIPAGES

Pendant la durée totale des rallyes, les pilotes et les copilotes participant aux rallyes comptant pour le "CFR JUNIOR", doivent obligatoirement porter la combinaison fournie par la FFSA avec les logotypes qu'elle comporte, sans aucune altération, modification ou ajout et de façon visible en respectant scrupuleusement le plan d'identification (voir annexe).

En cas de manquement pendant le rallye, des pénalités prévues au règlement standard des rallyes s'appliqueront.

5.3 EXPLOITATION

La participation d'un pilote à un rallye du "CFR JUNIOR" entraîne de plein droit pour la FFSA, pour les sociétés M-SPORT, MICHELIN, YACCO et tout autre partenaire ou sponsor, d'utiliser le nom, la voix et/ou l'image du pilote, ainsi que ses performances, ses résultats, l'image de sa voiture, et toutes les caméras embarquées, pour toute action de relations publiques, promotionnelle ou publicitaire. Cette disposition est valable pour le monde entier, sur tous supports, pendant une durée de 10 ans à partir du 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE 6. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes de la saison en cours.

Les concurrents inscrits au "CFR JUNIOR" n'ont pas le droit de recourir à des ouvriers.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.17 NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

En cas de nouveau départ après abandon, les pilotes ne marqueront pas de point au classement général à l'exception des éventuels points du Meilleur Performeur (1^{er} = 5 points, 2^{ème} = 3 points, 3^{ème} = 1 point).

ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPELS

8.1 LITIGE

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA –VII-A. Droit d'Appel.

8.2 AUTRES SANCTIONS

Si un pilote est disqualifié d'un rallye pour des raisons sportives ou techniques (Prescriptions Générales de la FFSA) il ne pourra prétendre à aucune attribution de points ni à aucune prime pour le rallye concerné. De plus, en fonction de la gravité de la faute, une exclusion définitive du "CFR JUNIOR" pourra être décidée par la FFSA. L'exclusion d'un pilote pourra constituer un motif de refus d'inscription à venir dans l'ensemble des compétitions organisées par la FFSA pour un délai allant jusqu'à 5 ans.



ARTICLE 9. CLASSEMENT

9.1. ATTRIBUTION DES POINTS ET DES PRIMES

9.1.1 PAR RALLYE

Chacun des rallyes inscrits au calendrier 2021 du "CFR JUNIOR", en fonction du classement final, donnera lieu à une attribution de points et de primes selon le tableau ci-dessous.

Classement	Points par rallye	Primes par rallye	Bons d'achat GT2i
1	20 pts	5 000 €	300 €
2	15 pts	4 500 €	250 €
3	12 pts	4 000 €	250 €
4	10 pts	3 500 €	200 €
5	8 pts	3 000 €	200 €
6	6 pts	2 600 €	200 €
7	4 pts	2 200 €	150 €
8	3 pts	1 800 €	150 €
9	2 pts	1 400 €	150 €
10	1 pt	1 000 €	150 €
TOTAL		29 000 €	2 000 € TTC

Les primes financières seront réglées directement par la FFSA, dans un délai de 15 jours après le rallye, à partir du moment où le pilote aura figuré sur la liste des autorisés à prendre le départ de 2 rallyes comptant pour le "CFR JUNIOR".

9.1.2 PRIMES MI-SAISON

Classement après les 3 premiers rallyes	Primes	Pneumatiques MICHELIN
1	3 000 €	4
2	3 000 €	4
3	3 000 €	4
4	3 000 €	4
5	3 000 €	4
6	3 000 €	4
7	3 000 €	4
8	3 000 €	4
9	3 000 €	4
10	3 000 €	4
TOTAL	30 000 €	40 pneus

A l'issue des 3 premiers rallyes disputés, les 10 premiers du classement général recevront :

- Une prime de mi-saison de 3 000 € et 4 pneumatiques.

Cette prime sera versée lors de la 4^{ème} participation* sous réserve d'avoir participé aux 3 premiers rallyes du calendrier CFR Junior.

* Participation = Pilote inscrit sur la liste des autorisés à prendre le départ du rallye.



9.1.3 ATTRIBUTION DE POINTS « MEILLEUR PERFORMEUR »

Des points supplémentaires, seront attribués au sein du classement du "CFR JUNIOR", et seront basés sur les résultats de toutes les épreuves spéciales disputées lors de chaque rallye.

Lors de chaque spéciale, des points seront distribués :

Points attribués à chaque spéciale du rallye	
1 ^{er} Temps	3 points
2 ^{ème} Temps	2 points
3 ^{ème} Temps	1 point

En cas de temps forfaitaires sur une épreuve spéciale impliquant un équipage participant au "CFR JUNIOR", aucun point n'est attribué pour l'épreuve spéciale concernée.

A l'issue du rallye, l'addition des points « Meilleur Performeur » permettra d'extraire un classement afin d'attribuer des points au classement général :

Points attribués au classement général	
1 ^{er}	5 points
2 ^{ème}	3 points
3 ^{ème}	1 point

En cas d'égalité, les points bonus seront distribués en fonction du nombre de meilleurs temps en spéciale, de 2^{ème} temps en spéciale, de 3^{ème} temps en spéciale, etc., ...

9.2. CLASSEMENT FINAL

Sera déclaré Champion de France Rallye Junior 2021, le pilote titulaire d'une licence Concurrent/Conducteur FFSA valable pour l'année en cours, ayant totalisé le plus grand nombre de points au "CFR JUNIOR".

Le classement final du "CFR JUNIOR" sera établi en retenant pour chaque pilote tous ses résultats.

Les ex-æquo éventuels seront départagés par la qualité des places obtenues au classement de chaque rallye du calendrier (nombre de places de premier, de 2^{ème}, de 3^{ème}, etc., ...).

En cas d'irréductibilité, ce départage sera effectué par la qualité des places obtenues au classement « Meilleur Performeur » de chaque rallye (nombre de places de premier, de 2^{ème}, de 3^{ème}, etc., ...).

9.3. DOTATION FINALE

La dotation suivante sera attribuée au Champion de France des Rallyes Junior 2021 * :

- Programme sportif national et/ou international en 2022 défini par la FFSA.

* Conditions : Pilote de nationalité française et titulaire d'une licence Concurrent/Conducteur FFSA valable pour l'année en cours.



ANNEXES

IDENTIFICATION VOITURE



IDENTIFICATION PILOTE / COPILOTE



IDENTIFICATION STRUCTURE

